

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2024

Projet aux fins de discussion

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2024

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Programmes	15
Annexe B - Charges liées à la subvention MELCC	15

Annexe C - Autres mandats	16
Annexe D - Projet Espèces exotiques envahissantes	16
Annexe E - Projets agricoles	16
Annexe F - Projet Inondations	17
Annexe G - Projets Dégradation hydromorphologique	17
Annexe H - Système de surveillance de la rivière Chaudière	17
Annexe I - Autres projets	17

Projet aux fins de discussion

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Comité de bassin de la rivière Chaudière, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Comité de bassin de la rivière Chaudière au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations

Sans pour autant modifier notre conclusion, nous attirons l'attention sur la Note 2 des états financiers qui indique que l'organisme présente une insuffisance des produits sur les charges importante au 31 mars 2023 et que, à cette date, le passif à court terme de l'organisme excédait de 182 504 \$ le total de son actif à court terme. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la Note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1

Saint-Bernard, le

¹ Par Marylène Guay, CPA auditrice

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Page 4

	2024	2023
Produits		
Fonctionnement		
- Subvention MELCC	241 250 \$	241 250 \$
- Subvention ROBVQ	4 430	4 330
- Subvention à l'emploi	4 765	11 701
- Cotisations annuelles	4 200	3 050
- Activités et commandite	3 871	2 254
- Mandats contractuels	146 895	99 363
- Intérêts	349	147
- Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>3 291</u>	<u>3 306</u>
	409 051	365 401
Programmes (annexe A)	<u>316 525</u>	<u>304 784</u>
 725 576 670 185
Charges		
Fonctionnement		
- Charges liées à la subvention MELCC (annexe B)	241 250	241 250
- Autres mandats (annexe C)	313 584	316 673
Programmes		
- Projet Espèces exotiques envahissantes (annexe D)	18 086	35 727
- Projets agricoles (annexe E)	636	3 611
- Projet Inondations (annexe F)	68 402	19 682
- Projets Dégradation hydromorphologique (annexe G)	95 261	89 428
- Système de surveillance de la rivière Chaudière (annexe H)	46 165	95 554
- Autres projets (annexe I)	<u>15 015</u>	<u>77 857</u>
 798 399 879 782
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(72 823) \$</u>	<u>(209 597) \$</u>

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 5

	Investi en immobilisations corporelles		2024	2023
	Non affecté		Total	Total
Solde au début	37 998 \$	(121 487) \$	(83 489) \$	126 108 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(14 344)	(58 479)	(72 823)	(209 597)
Investi en immobilisations corporelles	<u>2 538</u>	<u>(2 538)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>26 192</u></u> \$	<u><u>(182 504)</u></u> \$	<u><u>(156 312)</u></u> \$	<u><u>(83 489)</u></u> \$

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**BILAN****AU 31 MARS 2024**

Page 6

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	15 633 \$	- \$
Débiteurs (note 5)	50 067	33 550
Subventions gouvernementales à recevoir	32 842	1 622
Frais payés d'avance	<u>3 199</u>	<u>2 963</u>
	101 741	38 135
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>27 903</u>	<u>43 000</u>
	<u>129 644 \$</u>	<u>81 135 \$</u>

APPROUVÉ PAR

DATE

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**BILAN****AU 31 MARS 2024**

Page 7

	2024	2023
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	- \$	24 \$
Emprunts bancaires (note 7)	43 147	22 231
Créditeurs (note 8)	130 301	52 673
Produits perçus d'avance	77 797	44 694
Avances de particuliers, 7,70 % à 9,70 %	33 000	-
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	284 245	159 622
Passif à long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>1 711</u>	<u>5 002</u>
285 956164 624
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	26 192	37 998
Non affecté	<u>(182 504)</u>	<u>(121 487)</u>
(156 312)(83 489)
	<u>129 644</u> \$	<u>81 135</u> \$

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 8

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(72 823) \$	(209 597) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 635	18 645
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(3 291)</u>	<u>(3 306)</u>
	(58 479)	(194 258)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 4)	<u>62 758</u>	<u>236 990</u>
	4 279	42 732
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 538)</u>	<u>(15 073)</u>
Activités de financement		
Variation nette des emprunts bancaires	20 916	(42 058)
Avances de particuliers	33 000	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	<u>-</u>
	13 916	(42 058)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15 657	(14 399)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	<u>(24)</u>	<u>14 375</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	<u>15 633</u> \$	<u>(24)</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

Non audité

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices. Il a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, afin de favoriser la pérennité de la ressource eau, par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ceci présuppose que l'organisme poursuivra son exploitation pendant un avenir prévisible et qu'il sera capable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

L'organisme ayant accumulé des pertes d'exploitation importantes au cours des derniers exercices et démontrant un fonds de roulement déficitaire laisse planer des doutes sur le bien-fondé de cette hypothèse.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits inclus dans les programmes sont constatés lorsque les services sont rendus à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Ventilation des charges

Les coûts directs de fonctionnement, autres que les salaires, sont imputés à chaque programme concerné. Les salaires et charges sociales sont imputés aux programmes selon les heures travaillées aux activités des programmes concernés. Pour certains programmes, l'imputation des salaires est limitée à l'excédent des produits du programme sur les coûts directs de fonctionnement, l'excédent du temps consacré au programme étant absorbé par le fonds de fonctionnement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des clients et des subventions gouvernementales à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et agencement	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Matériel et outillage	Dégressif	30 %

Dépréciation des actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reportés

Les subventions reçues pour les acquisitions d'immobilisations corporelles sont inscrites à titre d'apports reportés et comptabilisées aux produits sur la même base d'amortissement que les immobilisations corporelles acquises.

4. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	(16 517) \$	20 347 \$
Subventions gouvernementales à recevoir	(31 220)	330 163
Frais payés d'avance	(236)	(590)
Créditeurs	77 628	(68 644)
Produits perçus d'avance	<u>33 103</u>	<u>(44 286)</u>
	<u>62 758</u> \$	<u>236 990</u> \$

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2024**

Page 12

5. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	49 642 \$	27 462 \$
Autres débiteurs		
- ROBVQ	425	425
- Taxe sur les produits et services	-	1 892
- Taxe de vente du Québec	-	3 771
	<u>50 067</u> \$	<u>33 550</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	19 489 \$	17 069 \$	2 420 \$	3 457 \$
Améliorations locatives	37 616	33 853	3 763	11 286
Matériel informatique	88 501	71 879	16 622	22 502
Matériel et outillage	<u>12 500</u>	<u>7 402</u>	<u>5 098</u>	<u>5 755</u>
	<u>158 106</u> \$	<u>130 203</u> \$	<u>27 903</u> \$	<u>43 000</u> \$

L'amortissement de l'exercice est de 17 635 \$ (18 645 \$ en 2023).

7. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire, au montant de 42 629 \$, autorisé à 100 000 \$, est renégociable annuellement et les intérêts au taux préférentiel plus 5 % sont payables mensuellement.

La carte de crédit bancaire, au montant de 518 \$, autorisée à 10 000 \$, est renégociable annuellement et les intérêts au taux préférentiel plus 5 % sont payables mensuellement.

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	84 181 \$	5 248 \$
Salaires à payer	24 929	28 074
Sommes à remettre à l'État	<u>21 191</u>	<u>19 351</u>
	<u>130 301</u> \$	<u>52 673</u> \$

Non audité

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
Solde au début	5 002 \$	8 208 \$
Amortissement de l'exercice	<u>3 291</u>	<u>3 306</u>
Solde à la fin	<u><u>1 711</u></u> \$	<u><u>5 002</u></u> \$

10. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 6 050 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2025	6 050 \$
------	----------

11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le financement de son fonctionnement.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients et aux subventions gouvernementales à recevoir.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 55 % du total des débiteurs est à recevoir de trois clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 15

	2024	2023
ANNEXE A - PROGRAMMES		
Projet Espèces exotiques envahissantes	30 971 \$	21 855 \$
Projets agricoles	534	-
Projet Inondations	62 963	40 135
Projet Dégradation hydromorphologique	149 707	131 060
Système de surveillance de la rivière Chaudière	43 751	95 554
Autres projets	<u>28 599</u>	<u>16 180</u>
	<u>316 525</u> \$	<u>304 784</u> \$

ANNEXE B - CHARGES LIÉES À LA SUBVENTION MELCC

Charges liées à la subvention MELCC

- Salaires et avantages sociaux	202 119 \$	200 020 \$
- Formation	1 479	1 319
- Amortissement des immobilisations corporelles	5 933	6 786
- Loyer	6 672	5 301
- Assurances	1 791	2 150
- Fournitures	758	679
- Associations	2 142	2 445
- Télécommunications	1 059	821
- Publicité	465	659
- Déplacements et représentation	6 876	7 276
- Papeterie	2 050	3 521
- Honoraires professionnels	3 334	3 744
- Financement Association des riverains	5 000	5 000
- Intérêts et frais bancaires	<u>1 572</u>	<u>1 529</u>
	<u>241 250</u> \$	<u>241 250</u> \$

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 16

	2024	2023
ANNEXE C - AUTRES MANDATS		
Salaires et avantages sociaux	264 360 \$	250 322 \$
Formation	2 518	3 078
Services contractuels	-	4 104
Amortissement des immobilisations corporelles	11 702	11 859
Loyer	11 360	12 375
Assurances	3 330	4 622
Fournitures	1 409	4 304
Télécommunications	1 804	1 776
Publicité	1 949	326
Déplacements et représentation	5 192	9 995
Papeterie	5 010	4 610
Honoraires professionnels	2 274	5 694
Frais bancaires	2 676	3 608
	<u>313 584</u> \$	<u>316 673</u> \$
ANNEXE D - PROJET ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES		
Salaires et avantages sociaux	15 929 \$	18 572 \$
Services contractuels	-	1 344
Subventions aux OBV	-	8 518
Fournitures	40	118
Publicité	349	460
Déplacements et représentation	1 654	2 474
Papeterie	114	35
Location d'équipement	-	4 206
	<u>18 086</u> \$	<u>35 727</u> \$
ANNEXE E - PROJETS AGRICOLES		
Salaires et avantages sociaux	625 \$	538 \$
Fournitures	-	2 883
Déplacements et représentation	11	190
	<u>636</u> \$	<u>3 611</u> \$

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 17

	2024	2023
ANNEXE F - PROJET INONDATIONS		
Salaires et avantages sociaux	6 541 \$	2 827 \$
Fournitures	1 370	-
Services contractuels	60 138	16 501
Déplacements et représentation	353	339
Papeterie	-	15
	<u>68 402</u> \$	<u>19 682</u> \$
ANNEXE G - PROJETS DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE		
Salaires et avantages sociaux	45 330 \$	52 708 \$
Services contractuels	35 319	21 497
Fournitures	4 677	4 896
Location	3 601	5 508
Déplacements et représentation	5 801	4 730
Papeterie	83	89
Associations	450	-
	<u>95 261</u> \$	<u>89 428</u> \$
ANNEXE H - SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE		
Salaires et avantages sociaux	14 005 \$	5 355 \$
Services contractuels	28 735	86 259
Publicité	3 330	3 870
Déplacements et représentation	95	70
	<u>46 165</u> \$	<u>95 554</u> \$
ANNEXE I - AUTRES PROJETS		
Salaires et avantages sociaux	14 138 \$	61 768 \$
Formation	50	-
Fournitures	135	-
Déplacements et représentation	644	11 482
Papeterie	48	70
Honoraires professionnels	-	4 537
	<u>15 015</u> \$	<u>77 857</u> \$

Non audité